



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Brussels, May 1982

VOCATIONAL TRAINING AND NEW INFORMATION TECHNOLOGIES : NEW COMMUNITY INITIATIVES DURING THE PERIOD 1983-1987

Following a proposal by Mr Ivor Richard, in agreement with Mr Davignon and Mr Narjes, the Commission has adopted a Communication (1) concerning several Community measures in the area of vocational training and the new information technologies in the period 1983-1987.

The aim of this Communication is to propose a series of measures designed to supplement and reinforce Member States' policies in the training field; it forms part of a range of Community activities to promote a policy for the introduction of new information technologies which is socially sensitive and responsible and, at the same time, fully responsive to economic and technical needs.

In this context and with reference to the proposals the Commission plans to forward to the Council in 1982 regarding the development of a joint vocational training policy for the 1980s, the Commission has selected a limited number of specific initiatives considered to be of priority importance and common interest to the Member States. The new measures would focus on the following priority issues :

- (i) small and medium-sized firms seeking to modernize their production processes by the application of new information technology : their training needs and the implications for the planning of training provision on the basis of a consensus with the entire work force;
- (ii) large-scale firms in the services sector which are committed to the progressive introduction of automated techniques of administration and management (for instance the retail and banking sectors) : the implications for personnel training policies and the scope for positive action regarding workers whose skills become redundant;
- (iii) young unskilled job-seekers who have little aptitude for more traditional forms of vocational training : the scope for using new information technologies as a learning tool to facilitate the acquisition of technological and other vocational skills;

.//..

(1) COM(82)296

- (iv) older skilled workers threatened with redundancy as a result of the restructuring of traditional manufacturing industries : the scope for the adaptation and updating of existing skills to improve the employment prospects of workers in areas of industrial decline, especially those dominated by the steel industry;
- (v) the evolution and comparability of vocational qualifications throughout the Community : the implications for the mutual recognition of diplomas;
- (vi) promotion of public awareness and knowledge about the applications of new technology : the implications for training and non-vocational information activities, especially as regards the radio and television networks.

With respect to the four issues heading the list the Commission proposes to set up a coordinated structure for the exchange of ideas and experience between Member States to assist in the continuing evaluation and development of national policies. In this way, it will be possible to develop and try out new approaches, explore common problems in greater depth, encourage the transfer of experience and promising innovations and build the foundations for more practical measures in the medium term. To this end, the Commission proposes that a network of four groups of pilot/demonstration projects be set up, one for each of the four priority issues, together with a data bank. The Commission proposes to familiarize the public with the potential of the new information technologies by encouraging the development of education and information programmes for adults in conjunction with the mass media at national and local level.

It is envisaged that the network of projects will commence operations in 1984 and run for three years; i.e. will be launched with the aid of resources provided from the Community financial instruments.



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • ~~NOTE D'INFORMATION~~ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, mai 1982

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE : NOUVELLES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES POUR LA PERIODE 1983-1987

Sur proposition de Mr Ivor Richard, en accord avec MM Davignon et Narjes, la Commission vient d'adopter une Communication (1) relative à un ensemble d'initiatives communautaires pour la période 1983-1987 dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et la formation professionnelle.

La présente communication a pour objectif de proposer une série de mesures destinées à compléter et à renforcer les politiques des Etats membres en matière de formation; elle s'inscrit dans le contexte des activités de la Communauté visant à promouvoir une politique pour l'introduction des nouvelles technologies qui soit à la fois socialement responsable et sensible et qui en même temps répond pleinement aux besoins économiques et techniques.

Dans ce contexte, et en référence aux propositions que la Commission entend transmettre au Conseil dans le courant de 1982 relatives au développement d'une politique commune de formation professionnelle pour les années 1980, la Commission a sélectionné un nombre limité d'initiatives spécifiques considérées comme ayant un caractère prioritaire et présentant un intérêt commun pour les Etats membres. Ces initiatives seraient centrées sur les priorités suivantes :

- (i) les petites et moyennes entreprises cherchant, grâce aux applications des nouvelles technologies, à moderniser leurs processus de production : Leurs besoins en formation et les compétences pour la planification des ressources en formation sur la base d'un consensus avec l'ensemble des travailleurs;
- (ii) les grandes entreprises dans le secteur des services qui sont contraintes à introduire progressivement des techniques automatisées d'administration et de gestion (par exemple dans les banques et le commerce) : les conséquences pour les politiques internes de formation du personnel et la possibilité d'engager des actions positives vis-à-vis des travailleurs dont les compétences deviennent redondantes;
- (iii) les jeunes chômeurs non qualifiés qui ont peur d'aptitudes pour des formes plus traditionnelles de formation professionnelle : la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies de l'information comme moyen d'enseignement en vue de faciliter l'acquisition de compétences technologiques et d'autres compétences professionnelles;

(1) COM(82)296

- (iv) les travailleurs âgés qualifiés menacés dans leur emploi par les restructurations dans l'industrie manufacturière traditionnelle : Les possibilités d'adaptation et de remise à niveau des compétences existantes en vue d'améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs dans des zones présentant un déclin industriel, tout spécialement celles dominées par l'industrie sidérurgique;
- (v) l'évolution et la comparabilité des qualifications professionnelles dans l'ensemble de la Communauté : les implications pour la reconnaissance mutuelle des diplômes;
- (vi) la compréhension et l'éducation du public quant aux applications de la nouvelle technologie : les conséquences pour les activités de la formation et d'information à caractère non-professionnel, tout spécialement pour les organismes de radiodiffusion.

Pour ce qui concerne les quatre premières priorités la Commission propose que soit mis sur pieds un processus coordonné pour l'échange d'idées et d'expériences entre les Etats membres en vue de contribuer à une évaluation continue et au développement des politiques nationales. De cette façon il serait possible de développer et d'expérimenter de nouvelles approches, d'explorer plus profondément certains problèmes d'intérêt commun, d'encourager le transfert d'expériences et d'innovations prometteuses et d'établir une plate-forme pour un effort plus concret à moyen terme. A cette fin la Commission propose qu'un réseau de 4 groupes de projets pilotes inter-actifs soit mis sur pieds au regard de ces 4 premières priorités - accompagné d'une banque de données. La Commission propose d'examiner l'évolution détaillée des qualifications dans un certain nombre de secteurs spécifiques (traitement de l'information, électronique, technologies de l'information) et, en vue de familiariser le public avec les potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information, d'encourager le développement de programmes d'éducation et d'information des adultes (en liaison avec les mass media au niveau national et local).

Il est envisagé que le réseau de projets pilotes commence à fonctionner en 1984 pour une période de 3 années - sa mise en oeuvre devant être assurées au moyen de ressources provenant des instruments financiers de la Communauté.